



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Nant Du 29 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation : 04/01//2025

Date d'affichage : 04/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Michèle BARASCUD, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Étaient Représentés :

Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS.

Yvan BOUAT représenté par Richard FIOL

Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER.

Sabine THOMAS représentée par Michel VERNHETTES.

Absent : Lionel CAIRON.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du secrétaire de séance ; délibération
2. Approbation PV du conseil précédent ;
3. Décisions du Maire ;
FINANCES :
4. Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2025
5. Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2025

Questions diverses / information du Maire

1. Nomination Secrétaire de séance

Délibération n° 2025-01

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal nomme M. Alain DELMAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (12 Pour et 2 Contre).

2. Approbation du PV du Conseil du 12 décembre 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV.

Paulette FOURNIER fait 2 observations sur le PV du 12/12/2024 : Le secrétaire de séance demande que copie de sa déclaration lui soit adresser par mail pour la joindre au PV.

Ci-dessous copie du document reçu :

« Aujourd'hui, ces observations pourront paraître futiles par rapport à la question de l'école publique de Nant, toutefois elles sont nécessaires au bon fonctionnement démocratique de notre assemblée délibérante »

*délibération 2024-107 : convention prestation sport /école
le PV du 12 décembre n'est pas le lieu approprié pour cette information puisqu'il y a abrogation et délibération rectificative et mérite quelques compléments d'information : ce point est à examiner lors de CM de ce jour .

:

*délibération 2024-110 : rapport assainissement

le maire s'est engagé à mettre sur le site le lienje ne l'ai pas trouvé ,
il faut aller sur vie de la commune « rpqs » et pas de lien ...

*manque la fiche budgétaire « fonctionnement recettes » qui pourtant a été transmises à tous les conseillers et qui a fait l'objet d'une présentation et d'un débat

* Questions diverses :

- Chemin du Mas Razal : l'information a eu lieu avec power point (non joint au PV) lors du CM du mois d'octobre en questions diverses : *Chemin du mas Razal présentation des travaux* « le maire a dit qu'il présenterait ce projet par une délibération » (je ne suis pas le seule à l'avoir entendu

-Budget général : « recettes mis à jour » il manque l'essentiel des remarques sur le total général du budget 2024 voté en sur-équilibre : 1 484 200 en recettes / 1 300 000 en dépenses

-Maison Michel : ce n'est pas un nouveau compte rendu qui a été demandé mais la présentation de l'étude faite par SOLIHA (14 000 €) voir délibération 2024-96 et PV du 12 octobre 2024 : »la maire accepte et présentera l'étude au prochain conseil «
de plus voir PV du CM du 22 Juillet 2024 : l'historique de la Maison Michel et les différentes pistes de valorisation ont été présentées en questions diverses ; et un débat de fond a été sollicité par Madame Fournier et Monsieur Galliard

2- Questions diverses :

* quel soutien à l'école de Nant ?

*le logement des Liquisses : les travaux sont-ils terminés ? A-t-il été attribué en location ? Selon quelle modalités ? Le bail devait être communiqué en conseil municipal?voir délibération 2024-100 et engagement du Maire .

*l'échéancier des travaux de réfection du toit de l'abbatiale pour 2025 : quel impact sur la saison estivale pour les commerces avoisinants , pour les visiteurs et les offices ?

Le procès-verbal du conseil du 12 décembre 2024 est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés. 2 Contre et 2 abstentions.
Fin du document de P FOURNIER.

Magali COULET s'abstient car « a reçu le document trop tard. »

3. Fonctionnement des assemblées : Énumération des décisions du Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°21 du 23 mai 2020 fixant les délégations du conseil municipal au maire durant la durée du mandat,

Considérant que depuis le dernier conseil municipal daté du 12 décembre 2024, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes en vertu de la délégation susvisée :

DEVIS	13/12/2024	FERRIERES Gilbert 399.35 € (réparation bancs publics)
DEVIS	09/01/2025	SABUT 442.94 € (écrans LED secrétariat)
DEVIS	13/01/2025	BUREAU VALLEE 565.90 € (bureau adjoint)

Dossiers d'urbanisme

- DIA Section H parcelles n° 418 et H 498 - Cantobre
- DIA Section A parcelle n° 969 – Lot la Condamine
- DIA Section A parcelles n°502 et 503 – Place du 14 Aout 1944
- DIA Section H parcelle n°524 – Cantobre
- DIA Section K parcelles n° 546– 547– 548– 549– 550- 551- 552- 553 - Ambouls
- DP01216824G0047 Section R parcelle n°1034 – cité des Noyers
- DP0121682500001 Section A parcelle n° 460 – Place St Jacques
- DP0121682500002 Section A parcelle n°82 – Place du Claux

Le Conseil municipal prend acte

4. Demande de subvention DETR : Rénovation Place du CLAUX

Délibération n° 2025-02

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, il serait souhaitable de présenter à la préfecture une demande de subvention sur le projet de rénovation de la place du Claux, et de l'autoriser à présenter le dossier suivant le plan de financement ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant € HT		Montant € HT	Taux
		Aides publiques		
Dépenses de travaux	125 478 €	Etat – DETR 2025	25 096 €	20 %
		Total des aides publiques demandées	25 096 €	20 %
		Autofinancement		
		Fonds propres	100 382 €	80 %
TOTAL	125 478 €	TOTAL		125 478 €

Un débat s'instaure, le maire confirme que ce n'est qu'une première ébauche du géomètre, et s'engage à faire participer les conseillers pour travailler sur le projet définitif.

Délibération adoptée à 14 voix pour.

5. Demande de subvention DETR : « Projet Canaux d'irrigation »**Délibération n° 2025-03**

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, il serait souhaitable de présenter à la préfecture une demande de subvention sur le projet de rénovation des Canaux d'irrigation, et de l'autoriser à présenter le dossier suivant le plan de financement ci-dessous.

Nature	Montant € HT		Montant € HT	Taux
		Aides publiques		
Dépenses de travaux	80 000 €	Etat – DETR 2025	24 000 €	30%
		Total des aides publiques demandées	24 000 €	30%
		Autofinancement		
		Fonds propres	56 000 €	70 %
TOTAL	80 000 €	TOTAL		80 000 €

Un débat s'instaure :

P FOURNIER demande quels sont les canaux concernés ?

Le maire lui indique qu'il s'agit du Canal de la Ville et des Vernédes Hautes.

Il confirme que le montant des travaux est sur la base de devis de professionnel du bâtiment.

L'échéance des travaux est évoquée, en effet il y aura certaines contraintes notamment ne pas effectuer les travaux pendant les périodes d'arrosages des jardins. Les mois de Mars Avril ou Octobre sont évoqués.

Délibération adoptée à 14 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES :

JP CHARALAMBOS fait un compte rendu de la réunion de l'APE sur un risque de suppression de poste à l'école du Roc Nantais.

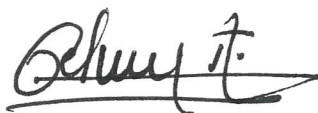
Autorisation pour couper le sapin devant chez Mme Tranvouez

Eglise ST PIERRE : Début des travaux fin Mars 2025.

AM FRENEHARD informe le conseil que durant les travaux le parking derrière l'abbatiale sera supprimé, et qu'il n'y aura pas de spectacle cet été sur le cloître

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19h15..

Le secrétaire
Alain DELMAS



Le Maire
Richard FIOL

